



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de l'USEP-SV à l'occasion de la rentrée scolaire

Pass culture – Septembre 2022

Le Pass culture s'est transformé au cours de la dernière année. Ces évolutions, en tant que changement total du modèle initial, visent à orienter le Pass culture d'un outil individuel de consommation culturelle vers un dispositif collectif à vocation d'éducation artistique et culturelle. Malheureusement, la répartition budgétaire est encore totalement déséquilibrée : seulement 45 millions d'euros sont consacrés à la part collective, tandis que 250 millions d'euros sont réservés à la part individuelle.

Or, il ne suffit pas d'inscrire la sortie culturelle dans un cadre scolaire pour en faire un outil d'éducation artistique : les trois piliers de la charte de l'EAC co-signées par les ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale restent à nos yeux la condition d'une véritable éducation artistique et culturelle. Celle-ci est fondée sur la médiation et l'intervention de professionnels, le relais des établissements culturels dans le cadre des politiques publiques élaborées avec les collectivités territoriales et l'implication des artistes. C'est pourquoi l'USEP-SV propose que la part collective puisse exclusivement concerner des acteurs déjà identifiés et soutenus par la puissance publique, assumant des missions d'intérêt général.

Quoiqu'il en soit, l'évolution vers une pratique collective constitue une évolution favorable. L'USEP-SV demande à ce que le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale engagent une concertation véritable avec les organisations professionnelles et les collectivités territoriales dans le cadre du CNPS.

L'USEP-SV demandera dans ce cadre :

- que la proportion budgétaire entre part collective et part individuelle soit inversée au bénéfice de la part collective ;
- que la part individuelle soit plafonnée à 100 euros maximum ;
- que les modalités de mise en œuvre de la part collective soient totalement revues et qu'elles associent étroitement les collectivités territoriales et les professionnels de la culture (établissements et équipes) ;

- que les services des DRAC soient au centre de la mise en œuvre de la part collective, ce qui impliquera un renforcement des ressources humaines disponibles dans les services déconcentrés, que nous appelons de nos vœux de longue date.

Par ailleurs, l'USEP-SV interpellera les parlementaires et le Gouvernement sur deux autres points précis :

- Le besoin de disposer d'une évaluation annuelle du dispositif, indépendante des services chargés de sa mise en œuvre ;
- Le montage juridique actuel de la SAS culture n'a plus de raison d'être dès lors que le Pass s'organise prioritairement dans le cadre du service public de la culture.